

Original à	
Copie à	Bourse
du profit	14 AOUT 2024
PV:	26
Cl.:	160.01.02

Aux membres du réseau ARAJ Broye  
ayant des intentions de développer des  
places d'accueil collectif préscolaire

Payerne, le 12 août 2024

### Création de nouvelles places d'accueil collectif préscolaire d'ici à 2030

Messieurs les Présidents des Associations,  
Mesdames et Messieurs les membres des Comités de Direction,  
Mesdames et Messieurs les Syndics et Municipaux,

Nous nous référons aux décisions de l'Assemblée générale de l'ARAJ Broye en date du 20 juin 2024 relatives au plan de développement 2025-2030 du réseau et plus précisément à la création de 152 nouvelles places d'accueil en garderies (accueil collectif préscolaire).

En effet, à une large majorité, l'Assemblée a validé les recommandations de développements du CODIR en termes de nombre de places et d'implantation par région selon l'extrait du préavis y relatif ci-après :

Régions	Nouvelles places à créer
Lucens, Moudon, Bussy-sur-Moudon, Chavannes-sur-Moudon, Curtilles, Dompierre, Hermenches, Lovatens, Prévonnoloup, Rossenges, Villars-le-Comte.	44
Payerne, Corcelles-près-Payerne, Chevroux, Grandcour, Missy.	64
Valbroye, Champtauroz, Henniez, Trey, Treytorrens, Villarzel.	44
<b>TOTAL places accueil collectif préscolaire</b>	<b>152</b>

Les recommandations de développements tiennent compte d'une couverture du besoin répartie selon les "régions" du réseau ARAJ Broye dont le nombre de nouvelles places proposées correspond au minimum demandé par la FAJE et à une augmentation des coûts raisonnable à charge des communes. L'implantation des structures sera à définir par les communes. Les autres projets de créations de places en garderie, dont la clause du besoin a été avérée, pourront en tout temps être présentés à l'assemblée générale.

Au vu de ce qui précède, nous nous permettons de rendre attentifs les acteurs ayant fait part d'intentions de développer des places d'accueil préscolaire, de se référer à la répartition du nombre de places par région selon le tableau susmentionné avant d'aller de l'avant dans leur projet et de la nécessité d'une coordination entre les partenaires concernés. Par la suite, vous voudrez bien nous faire parvenir par écrit le lieu d'implantation, la date d'ouverture prévue et le nombre de places créées afin que les demandes de subventions et les budgets puissent être formalisés dans les temps.

Nous restons bien évidemment à votre entière disposition et tout en vous remerciant de l'attention portée à ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Messieurs les Présidents des Associations, Mesdames et Messieurs les membres des Comités de direction, Mesdames et Messieurs les Syndics et Municipaux, nos salutations les meilleures.

Pour le Comité de Direction ARAJ Broye

  
Edouard Noverraz

Président



Catherine Müller

Adjointe de direction Petite Enfance

Diffusion du courrier à :

- Association centre de vie enfantine « Les Passerelles »
- Association scolaire intercommunale de Payerne et environs « ASIPE »
- Communes de Corcelles-près-Payerne, Lucens, Moudon, Payerne, Valbroye
- Association pour la nursery-garderie « Pomme-Cannelle » (copie pour information)